

DROIT PUBLIC DES CONTRATS

Cours du Pr Gilles J. GUGLIELMI
Université Paris-II – Master en Droit public
2017-2018

Il est rappelé aux étudiants passant une épreuve orale de contrôle des connaissances en droit public qu'ils doivent 1°) présenter leur réponse au sujet de façon structurée, par un plan simple et clair (par exemple en deux parties...) avec une introduction explicative et une brève conclusion ; 2°) utiliser pleinement le temps qui leur est offert ; 3°) soigner la forme du langage et de leur présentation physique, comme ils le feraient dans toute épreuve de sélection administrative ou professionnelle.

Les épreuves orales de Droit public des contrats affectent à chaque étudiant dix minutes de préparation et dix minutes d'interrogation, incluant les opérations d'émargement, de choix du sujet, d'entrée et de sortie. Leur exposé ne saurait donc durer moins de huit minutes.

1. La différence entre contrats publics et contrats administratifs
2. Contrats de commande publique et autres contrats administratifs
3. La définition de la catégorie juridique « contrat »
4. L'assise matérielle du contrat
5. La finalité du contrat
6. La définition de l'acte juridique « contrat »
7. L'accord des volontés
8. Le contrat d'adhésion
9. L'offre de concours
10. Les effets juridiques du contrat en droit public

11. Contrat et convention
12. La force obligatoire du contrat en droit public
13. Contrat et acte unilatéral : principe de distinction
14. Contrat et compétence d'action des autorités administratives
15. Les actes d'apparence contractuelle qualifiés unilatéraux
16. Les contrats à contenu réglementaire
17. Les clauses dites « réglementaires » dans les contrats publics
18. Les cahiers des charges
19. Les contrats des usagers des services publics
20. La qualification législative des contrats

21. Catégorie juridique du contrat administratif et autonomie du droit administratif
22. Le référé pré-contractuel
23. Le référé contractuel
24. Les pouvoirs du juge du référé pré-contractuel et contractuel
25. La qualification jurisprudentielle des contrats administratifs
26. L'exécution même du service public comme objet du contrat
27. Les contrats constituant l'une des modalités de l'exécution même du service public
28. Le contenu exorbitant du contrat
29. La notion de clause exorbitante
30. Le régime exorbitant dans la qualification du contrat

31. Les contrats conclus entre personnes publiques
32. Les contrats conclus entre personnes privées qualifiés contrats administratifs
33. Le mandat
34. La responsabilité contractuelle générale
35. La responsabilité quasi délictuelle née d'illégalités relatives au contrat
36. La garantie décennale
37. Le délit de favoritisme
38. Les délits pénaux relatifs aux contrats publics
39. Le règlement alternatif des litiges à l'initiative des parties
40. Les contrats publics présentant un élément d'extranéité

41. L'arbitrage et les contrats publics
42. Les sources du droit des marchés publics
43. L'élément organique dans la définition du marché public
44. La notion de pouvoir adjudicateur (et d'entité adjudicatrice)
45. Les contrats de prestations intégrées dits *in house*
46. Droits exclusifs et spéciaux et contrats publics
47. Personnes publiques et autonomie contractuelle
48. Les conditions de validité des contrats publics
49. L'intégrité du consentement dans les contrats publics
50. Les obligations du cocontractant privé dans un contrat public

51. Les droits du cocontractant privé dans un contrat public
52. Les prérogatives de la personne publique contractante dans un contrat public
53. Le pouvoir de contrôle et de direction dans les contrats administratifs
54. Le pouvoir de modification unilatérale des contrats administratifs
55. Le pouvoir de sanction dans les contrats administratifs
56. La résiliation du contrat public dans l'intérêt général ou du service
57. Les faits justifiant l'inexécution d'un contrat administratif
58. La théorie des sujétions imprévues
59. Le « fait du Prince »
60. L'imprévision

61. L'office du juge du contrat administratif
62. Le recours de plein contentieux contractuel en droit administratif
63. Les recours en annulation relatifs au contrat administratif
64. Le contentieux contractuel et les tiers au contrat administratif
65. Le pouvoir d'annulation du juge du contrat administratif
66. L'objet matériel du contrat dans la définition des marchés publics
67. L'élément financier dans la définition des marchés publics
68. Les conventions d'occupation du domaine public
69. Les concessions. Définition. Variétés.
70. Le choix de la procédure de passation des concessions

71. Le choix du concessionnaire
72. Le choix de la procédure de passation des marchés publics
73. Le déroulement de la procédure de passation des marchés publics
74. Le choix entre contrat et acte unilatéral pour la délégation du service public

75. Les directives Marchés publics et Concessions de 2014
76. La catégorie législative des « conventions de délégation de service public »
77. Les contrats immobiliers
78. Concession, marché public, quelle différence ?
79. L'autonomie du cocontractant délégataire de service public
80. La notion de risque dans les contrats de commande publique

81. La régie intéressée
82. Les marchés de partenariat. Origine et justification.
83. L'avenant en droit public des contrats
84. La cession en droit public des contrats
85. La jurisprudence Béziers I
86. La jurisprudence Béziers II
87. La jurisprudence Béziers III
88. Contrat et subvention
89. L'affermage